

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DÉCISION COMMUNAUTAIRE 2025_121

Objet : M25.017 - Acquisition et reprise de véhicules pour les services de Cœur de Flandre Agglo

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2024) ;

Considérant l'avis n°25-57555 du 22 mai 2025 paru sur le site du BOAMP et sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20250522W2_01, ainsi que la publication sur le site internet de Cœur de Flandre Agglo ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2025 avant 12h00 ;

Considérant qu'une phase de négociation a été mise en place pour chaque lot conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement de consultation ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture des offres après négociation ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer et de signer le marché M25.017 : Acquisition et reprise de véhicules pour les services de Cœur de Flandre Agglo ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec les opérateurs économiques suivants :

- pour le lot n° 1 : « Acquisition de 2 véhicules utilitaires électriques et reprise de 2 véhicules thermiques » : **LES CHEVRONS SOFIDA (59190 HAZEBROUCK)**, pour un montant global et forfaitaire de 41 957,66 € HT (TVA 20 % / prime CEE non assujetties à la TVA) soit 44 929,20 € TTC (reprise déduite des 2 véhicules thermiques).
- Pour le lot n°2 : « Acquisition d'un véhicule utilitaire diesel » : **LES CHEVRONS SOFIDA (59190 HAZEBROUCK)**, pour un montant global et forfaitaire de 19 726,80 € HT soit 24 404,92 € TTC.
- Pour le lot n°3 : « Acquisition d'un véhicule hybride type citadine » : **PEUGEOT SOFIDAP (59190 HAZEBROUCK)**, pour un montant global et forfaitaire de 20 102,50 € HT soit 24 565,76 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 11 SEP. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

